

# *Déviations de Jargeau : au mépris des zones humides*

## **Communiqué de presse du 3 février 2020**

*La Loire vivra*

Coordination d'associations en lutte  
contre la déviation de Jargeau, son pont et son monde

Comme l'a révélé vendredi France Bleu Orléans (<https://frama.link/zh-francebleu>), les associations Mardiéval, FNE Centre-Val de Loire et SPLF45, conseillées par Maître Samuel Delalande, avocat de la lutte, s'apprêtent à déposer un référé suspension devant le tribunal administratif d'Orléans afin de demander la suspension de l'arrêté préfectoral autorisant les travaux de la déviation de Jargeau, au titre de la Loi sur l'eau.

Après des recherches approfondies, nous avons en effet découvert que le département du Loiret, qui porte seul le projet de contournement de Jargeau et de pont sur la Loire, avait omis plusieurs hectares de zones humides dans son étude d'impact et sa demande d'autorisation au titre de la loi sur l'eau.

Nous avons ainsi identifié trois grandes zones humides sur le tracé sur projet : une zone de 90 hectares autour du Dhuy, une zone de 11 hectares dans la partie nord du bois de Latingy et une autre zone d'au moins 4,5 hectares au sud du bois de Latingy.

En l'état, ce sont *a minima* deux hectares de zones humides qui risquent d'être directement détruits, sans avoir fait l'objet d'aucune mesure de réduction ou de compensation. À cette destruction directe s'ajoute la fragmentation écologique et fonctionnelle, conséquence du passage de la route au beau milieu de ces trois zones humides, qui s'étendent sur des dizaines d'hectares de part et de d'autre de l'emprise du projet.

Le département était pourtant en possession de tous les documents lui permettant d'identifier ces zones humides au moment du dépôt de sa demande d'autorisation en 2014 et de prendre les mesures nécessaires.

Ainsi, la zone humide en bordure du Dhuy a été identifiée explicitement par le SAGE Val-Dhuy-Loiret dès 2014.

Pour ce qui est du sud du bois de Latingy, la zone est identifiée comme un boisement humide (aulnaie-frênaie) dans une étude réalisée à la demande du département en 2014, mais n'apparaît pourtant pas sur la cartographie des zones humides dont la destruction doit être compensée.

Enfin, le nord du bois de Latingy présente des caractéristiques topographiques et écologiques qui rendent très probable la présence

d'une zone humide, sans pour autant que le département n'ait procédé en conséquence à une analyse des sols. Cette absence d'expertise pédologique entre en contradiction flagrante avec les dispositions de l'arrêté modifié du 24 juin 2008, relatif à l'identification des zones humides.

Heureusement, nous avons été en mesure de remédier aux graves négligences méthodologiques du conseil départemental grâce au travail du pédologue Laurent Richard, qui a certifié, à l'aide de carottages réalisés sur site et sous le contrôle d'un huissier, la présence d'une importante zone humide au nord du bois de Latingy.

Pourtant, le département du Loiret ne veut rien entendre. La communication officielle parle d'une analyse « microscopique » (*sic*) de l'impact du projet sur l'environnement, alors que des zones humides de plusieurs hectares ont été négligées — et que personne n'a manié le moindre microscope afin de constater les dégâts du projet sur la biodiversité des sols.

Les travaux continuent donc comme si de rien n'était, et notamment des fouilles archéologiques dans les boisements humides de Latingy, déboisés en septembre 2019 par le département et ses affidés, sous la protection de la gendarmerie nationale.

Ces zones humides font pourtant l'objet d'une protection extrêmement stricte, aussi bien au niveau européen (directive-cadre sur l'eau), national (art. L.211-1 du code de l'environnement) et local (dispositions et règlements du SDAGE Loire-Bretagne et des SAGE Val-Dhuy-Loiret et Nappe de Beauce).

Les zones humides sont en effet un enjeu majeur pour la protection tant la biodiversité que des populations humaines. (<http://www.zones-humides.org/>)

Ces milieux protégés abritent de nombreuses espèces végétales et animales spécifiques, mais jouent également un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, dans son épuration (nitrates, pesticides, *etc.*) et dans la prévention des crues.

Plus de 50% des zones humides françaises ayant été détruites au cours du XX<sup>e</sup> siècle, il est urgent d'arrêter le massacre, pour le bien de tous les vivants.

C'est pourquoi, au lendemain de la journée internationale des zones humides, nous poursuivons, avec le dépôt de ce référé, notre offensive juridique contre la politique inconséquente du département du Loiret, son entêtement coupable et son mépris des réalités écologiques.

*Mille sources, un fleuve et toutes ses zones humides,  
Nous sommes la Loire qui se défend !*

---

Les associations historiques de la coordination de lutte « La Loire Vivra » ont récemment été rejointes par d'autres associations et collectifs, suite à la publication d'un appel à lutter contre la déviation, le pont, la métropolisation et leur monde, pour défendre la Loire et tous ses affluents, dans l'objectif de renforcer la contestation vis-à-vis de ce Grand Projet Inutile et Imposé (GP2I).

« La Loire Vivra » est composée des associations et collectifs suivants : Mardiéval, APSIDE, AQVD, Le Village de la Loire, SPLF45, Riverains Val Ouest, Ingré-Ormes 2030, Info-Végane, ANV-COP21 Orléans, Alternatiba Orléans, Olivet en transition, St-Jean-de-la-Ruelle en transition, Pacte Finance-Climat 45, Collectif de Sauvegarde de la Grande Pièce, Festival des Alternatives Alimentaires, AMAP Terre en Vie, Le Coquelicot, Maisons Paysannes de France, Eau Secours Orléanais 45, Extinction Rebellion 45, De Mardiacus à Mardié, Tribune 2 Bou, Comité Centrales, ATTAC45

### **Contact presse**

[levillagedelaloire@riseup.net](mailto:levillagedelaloire@riseup.net)

07.53.15.29.05

07.53.81.66.83

[coordinationlaloirevivra@riseup.net](mailto:coordinationlaloirevivra@riseup.net)